



# Rapport du jury

## Certification complémentaire Français langue seconde (FLS) 2022 4 et 5 avril 2022

### Rappel

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants stagiaires ou titulaires de valider des compétences professionnelles particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement. Son objectif est aussi de constituer un vivier de compétences pour des enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement.

La certification complémentaire FLS atteste que l'enseignant peut prendre en charge des élèves allophones au sein d'une UPE2A ou d'une classe ordinaire.

### Textes de référence

Note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 parue au BO n° 39 du 28 octobre 2004.

**Note de service d'actualisation** n° 2019-104 du 16 juillet 2019, parue au BO n°30 du 25 juillet 2019.

Nous renvoyons les futurs candidats aux textes officiels mentionnés, pour ce qui concerne le déroulement de l'épreuve et les conditions d'inscription. Une reprise des principaux éléments à connaître a été publiée dans le rapport de jury de 2021. Nous invitons les postulants de la session à venir (2023) à la consulter. Nous rappelons néanmoins que l'inscription ouvre de droit, à la première présentation de la certification FLS, une inscription à la formation qui lui est dédiée.



## **1. Composition du jury**

Présidente : Madame Véronique BOULHOL, IA-IPR de lettres, pilote académique du CASNAV.

Vice-présidente : Madame Élisabeth LINET, IA-IPR d'italien

Membres du jury :

Madame Christine MINETTO, IA-IPR d'anglais

Monsieur Pascal GRAND, IA-IPR d'allemand

Madame Mathilde DELARUE, professeure coordonnatrice dispositif UPE2A NSA, formatrice académique, chargée de mission pour le CASNAV de Lyon

Madame Marie PEHLIVANIAN, professeure UPE2A, formatrice académique

Madame Céline LALUE-DESTERME, professeure UPE2A, formatrice académique

Madame Alexandra LE PERRU, professeure d'italien, chargée de mission pour le CASNAV de Lyon

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, faisant fonction d'IPR de lettres, professeur de lettres, chargé de mission pour le CASNAV de Lyon

Madame Christine PEREGO, ATER Université de Grenoble-Alpes

Madame Sandra TOMC, maitresse de conférences à l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne

Madame Marine TOTOZANI, maitresse de conférences HDR à l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne

Madame Catherine PERON, professeur UPE2A, coordonnatrice de zone pour la scolarisation des EANA, 2<sup>nd</sup> degré Rhône, zone 1

Monsieur Luc-André CHARLEMAGNE, professeur UPE2A, coordonnateur de zone pour la scolarisation des EANA, 2<sup>nd</sup> degré Rhône, zone 4

## **2. Présentation des candidats**

### **I. Nombre de candidats**

39 candidats se sont cette année inscrits à la passation de la certification

a. Candidats du 1<sup>er</sup> degré : 21

b. Candidats du 2<sup>nd</sup> degré : 18

c. Ventilation par départements :

i. Ain : 8 (6 du 1<sup>er</sup> degré / 2 du 2<sup>nd</sup> degré)

ii. Loire : 4 (2 du 1<sup>er</sup> degré / 2 du 2<sup>nd</sup> degré)

iii. Rhône : 27 (13 du 1<sup>er</sup> degré / 14 du 2<sup>nd</sup> degré)



	1er degré	2 <sup>nd</sup> degré
Inscrits	21	18
Présents	20	16
Admis	12	9
Notes (la plus basse / la plus haute)	7/19	5/17

	Ain			Loire			Rhône			Total		
	Inscrits	Présents	Admis									
<b>1er degré</b>	6	6	3	2	2	1	13	12	8	21	20	12
<b>2nd degré</b>	2	2	2	2	1	1	14	13	6	18	16	9
<b>Total</b>	8	8	5	4	3	2	27	25	14	39	36	21

	Ain		Loire		Rhône		Académie	
	1er degré	2nd degré	1er degré	2nd degré	1er degré	2nd degré	1er degré	2nd degré
	Note la + basse	8	15	9	11	7	5	7
Note la + haute	19	16	15	11	18	17	19	17

## II. Profil des candidats

- a. Répartition hommes / femmes : 1/38
- b. Disciplines 2<sup>nd</sup> degré représentées : Lettres modernes (5), Lettres-espagnol (1), Italien (2), Histoire-Géographie (1), Mathématiques (1), Lettres-anglais (1), Génie civil construction et économie (1), Allemand (1), Anglais (1), Lettres-HG (1), Espagnol (1), Eco-gestion option commerce et vente (1)
- c. Statuts des candidats :
  - i. Titulaires certifiés : 8
  - ii. Titulaires agrégés : 1
  - iii. Titulaires PLP : 5
  - iv. Titulaires 1<sup>er</sup> degré : 20
  - v. Stagiaires : 2
  - vi. Contractuels : 3



Nous nous permettons de rappeler ici que les enseignants de toutes les disciplines et des deux degrés peuvent candidater, de même que dans l'éventualité d'une prise de poste en UPE2A, les postes sont ouverts sans discipline distinctive. La diversification disciplinaire à l'œuvre est une évolution positive et nécessaire auprès des publics allophones.

### **3. Résultats**

Le taux de réussite est cette année de 53% et marque une évolution positive (50% en 2019, 52% en 2020, 46,5 % en 2021). Nous ne pouvons que nous en réjouir et inviter les futurs candidats à prendre en compte les conseils donnés dans le présent rapport.

La moyenne des notes obtenues par les candidats se distribue comme suit :

- 1<sup>er</sup> degré : 12,45 /20

- 2<sup>nd</sup> degré : 10,7 /20

La médiane est à 11.5 (13/20 pour le 1er degré et 10.5/20 pour le second).

Moyenne des notes obtenues			Total général
	1er degré	2 <sup>ème</sup> degré	
01	11,83	15,50	12,75
42	12,00	11,00	11,67
69	12,83	9,92	11,32
Total général	12,45	10,69	11,67

### **4. Constats du jury**

I. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont construit une expertise solide, fondée aussi bien sur l'expérience que sur l'analyse d'outils et de méthodes. On voit se dessiner notamment :

- la nécessité de mettre la grammaire au service du sens ;
- la reconnaissance du statut de la langue, des langues des élèves allophones indissociable(s) de leur culture ;
- la différenciation comme approche pédagogique nécessaire à la scolarisation des élèves allophones dans leurs premiers mois de scolarisation ;



- la capacité à problématiser l'enseignement du FLS et à s'appuyer dans l'échange sur des concepts théoriques articulés à des expériences pratiques ;
- des présentations qui mettent l'accent sur l'évolution des réflexions entre le dépôt du dossier et l'entretien de la certification ; les candidats signalent ainsi qu'ils sont des professionnels en processus de formation.

## **II. Une évolution du vivier à souligner**

La motivation de professeurs à présenter la certification n'est plus seulement la revendication d'enseigner au sein d'une UPE2A. Leur démarche est désormais plus inclusive avec le souci de faire réussir tous les élèves quels que soient leurs besoins. Ces professeurs ont désormais une vue plus large de leur rôle dans la scolarisation des élèves allophones. C'est au sein même de la classe accueillant ces élèves que certains ont construit une expérience solide. Ils envisagent parfois de devenir référent au sein de leur établissement scolaire, c'est-à-dire un professeur ressource capable d'épauler les autres professeurs à mobiliser des compétences, concevoir et organiser des modalités de travail adaptées à ces élèves. Certains coordonnent déjà au sein de leur établissement scolaire l'action pédagogique initiée pour ces élèves.

## **III. Quelques conseils aux futurs candidats**

Le jury a pu noter des maladresses ou incompréhensions auxquelles les futurs candidats doivent réfléchir. Ainsi :

- Certains candidats se présentent parfois à la certification de manière prématurée, soit avant de s'être formés à la didactique du FLS/FLE, soit au tout début de leur réflexion. Il en résulte que la formation académique signe le tout début du processus, ce qui ne donne pas le recul nécessaire. Ces candidats expliquent, du reste, qu'ils comptent bien se former une fois la certification délivrée, alors même que cette certification entérine une aptitude professionnelle explicite.
- Tous les candidats n'ont cependant pas d'expérience auprès des publics allophones, expérience qui n'est pas exigible ; le jury attend d'eux qu'ils ciblent les points forts de leur formation et/ou de leur réflexion, afin de manifester leur potentiel.
- Les candidats doivent approfondir les connaissances sur la didactique des langues, et en particulier être au clair sur le CECRL et les compétences à travailler à travers les pratiques langagières.

Les candidats ayant échoué de peu doivent persévérer dans leur réflexion et se présenter à nouveau.



Les candidats ayant obtenu les notes faibles doivent se donner le temps de vérifier leur motivation, de construire l'expérience qui leur donnera le recul et l'aisance nécessaires à l'analyse de leurs pratiques et à l'exposé de leurs approches et constats à un jury.

Cette année encore la diversité des parcours et des expériences a retenu l'attention du jury.

## **5. Attentes du jury**

Parmi les compétences attendues déclinées dans les notes de service mentionnées, et compte tenu des territoires, le jury est particulièrement attaché à la maîtrise des compétences ci-dessous :

- la connaissance et l'expérience des matériels pédagogiques disponibles ;
- la connaissance et l'expérience des techniques de classe pour les publics d'élèves non francophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés) ;
- la connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la formation des élèves non ou peu francophones et plus particulièrement la circulaire relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés ;
- la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège et du lycée concernant la maîtrise de la langue, le jury tenant compte du niveau d'enseignement du candidat ;
- la connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- la capacité à évaluer les compétences des élèves (et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet : CECRL, socle commun de compétences) ;
- la capacité à élaborer un plan individualisé de formation pour les élèves et à négocier avec l'équipe d'établissement un plan d'intégration progressive dans la classe d'inscription.

Outre ces compétences, le jury appréciera :

- la capacité à prendre du recul par rapport à sa pratique et à mettre en perspective ses choix didactiques ;
- la volonté de mener une réflexion sur les œuvres littéraires inscrites dans les programmes (quelles adaptations, quelles aides à mettre en place ?).



Pour le dossier :

- le soin et l'attention apportés à l'élaboration du dossier (**maximum impératif : 5 pages**) bien qu'il ne soit pas soumis à évaluation. Le dossier fournit au jury des informations et des éléments de compréhension. Le jury rappelle que la présentation d'une expérience spécifique est attendue et qu'elle doit être soigneusement analysée. Le parcours professionnel, l'expérience en FLS, les lectures universitaires doivent nourrir la réflexion pédagogique et permettre de l'approfondir. Les annexes se limitent à un ou deux documents pertinents exploités dans le rapport.
- la capacité à concevoir un exposé construit, facilitant les échanges avec le jury.

**Conclusion**

Le jury souhaite réaffirmer que l'examen de la certification complémentaire FLS n'est pas une formalité. Il s'agit au contraire de maîtriser les grands aspects de l'enseignement du FLS, un des champs de l'enseignement du français, de questionner ses enjeux, sa pertinence, ses modalités pratiques de mise en œuvre dans la classe et son articulation avec d'autres champs de l'enseignement dans le cadre du socle commun de compétences. Il est également nécessaire de toujours placer l'élève, ses apprentissages, son parcours de scolarisation au centre du questionnement.

Une formation académique à l'examen de la certification complémentaire FLS est prévue dans le cadre des parcours proposés par l'EAFC à la rentrée prochaine pour les candidats désirant se présenter à la session 2023. Cette formation ne dispense pas d'une préparation personnelle soutenue. La préparation de la certification devrait permettre aux candidats de faire le point sur l'état actuel de la réflexion en FLS, et de dégager des pistes concrètes pour conduire un enseignement adapté.

Nous remercions tous les candidats qui se sont présentés à cette session et nous incitons les candidats qui n'ont pas obtenu cette année la certification complémentaire à présenter à nouveau l'examen, à plus ou moins long terme, en en cernant plus précisément les enjeux.

La présidente du jury,  
Véronique BOULHOL